

BULLETIN D'ADHESION 2020

LES AMIS D'HELENE DE MONTGEROULT

Château de Montgeroult

9 rue Fruchot

95650 MONTGEROULT

Déclarée le 29 décembre 2017 à la préfecture du Val D'oise

Numéro: W953007780

NOM:

PRENOM:

ADRESSE:

ADRESSE:

CODE POSTAL:

VILLE:

PAYS:

TELEPHONE:

E-MAIL:

Sollicite

son adhésion pour 2020

le renouvellement de son adhésion pour 202

à l'association LES AMIS D'HELENE DE MONTGEROULT comme:

Membre (Cotisation 15 €)

Membre Ami (Cotisation 30€)

La cotisation de membre ami permet de demander l'inscription au "Salon d'Hélène de Montgeroult" sans que cela soit obligatoire (admission par cooptation) (1)

J'ai pu prendre connaissance de ses statuts, disponibles et téléchargeables à l'adresse suivante:

<http://www.editionsmodulation.com/les-amis-dhelene-de-montgeroult/>

Je respecterai les statuts.

Je remplis les conditions pour pouvoir être membre de l'association.

Je verse ce jour, au titre de la cotisation 2020 la somme de

chèque N°

Tiré sur la banque

FAIT A ,

DATE

SIGNATURE

OBJET DE L'ASSOCIATION: Notre association a pour activité principale La recherche, la connaissance, la diffusion, la promotion de l'oeuvre d'Hélène de Montgeroult, des musiques de son temps, de faciliter, permettre l'organisation, voire d'organiser des manifestations ou publications culturelles telles que conférences ou concerts dans lesquelles la musicienne, sa vie, son oeuvre, les oeuvres de son temps, les musiciens, musiciennes, compositeurs, compositrices et les oeuvres auxquelles son oeuvre fait écho ou se rapportent sont exposés, joués, commentés, mis en valeur...

(1) L'objet du cénacle "Le Salon d'Hélène de Montgerout" est de permettre à ses membres de se regrouper pour travailler ensemble à l'approfondissement de la connaissance de la personne et de l'œuvre d'Hélène de Montgerout, dans toutes les disciplines appropriées, historiques, musicologiques, biographiques, iconologiques et de proposer au conseil d'administration toutes actions et activités de recherche et de diffusion qu'il estimera utile. La qualité de membre du cénacle s'obtient par cooptation, à l'exception des six premiers membres qui sont désignés par les statuts ou par le Conseil d'Administration. Elle se perd en cas de non-paiement de la cotisation de membre ami, par perte de la qualité de membre de l'association ou par radiation.

Je dispose d'un droit de communication et de rectification de toute information nominative détenue par l'association (loi du 6 janvier 1978).